PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 31 octobre 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0926

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 2 octobre 2025.

En réponse au premier point de votre demande, nous vous confirmons qu'aucun effectif n'a été coupé depuis le 1er janvier 2025.

En ce qui concerne le deuxième point, nous vous confirmons que Loto-Québec n'a pas reçu d'instructions du Conseil du Trésor visant à diminuer ses effectifs. La Société met néanmoins en place différentes mesures pour participer à l'effort demandé aux sociétés d'État. À cet effet, au cours de l'exercice 2025-2026, la Société procédera à une diminution d'effectifs par attrition, sans coupure de poste, tout en continuant à gérer les charges de façon efficiente et responsable.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec